

Vienne, 2 avril.
Au ministère des finances on dément la conclusion d'un nouvel emprunt sur la place de Paris. Les bruits répandus à ce sujet sont le résultat d'un manœuvre, ou ont été produits par différents arrangements pris avec les contractants du dernier emprunt relativement à la mise à la disposition du Trésor autrichien des fonds provenant de cette opération.

Vienne, 2 avril.
On dément de nouveau tous les bruits répandus sur les armements de l'Autriche. L'armée, ajoute-t-on, est sur le pied de paix, et jusqu'au 1^{er} avril les allocations fixées par le budget de 1866 pour l'armée et la marine n'ont été en aucune manière dépassées.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 2 avril
Aujourd'hui, lundi de Pâques, chômage de la politique et des affaires. Il y a peu de monde à la Bourse, et l'on se borne à y échanger des rumeurs contradictoires sur les préparatifs belliqueux des deux Etats allemands. Les chances de conflit ne sont pas plus grandes, mais elles ne sont pas non plus amoindries.

Voici les « pacifiques » nouvelles transmises de Vienne hier et ce matin :
« Tout s'organise en Autriche en vue des éventualités de guerre. L'archiduc Albert est désigné pour prendre le commandement en chef de l'armée dans la Vénétie. Le général Benedek doit prendre le commandement de l'armée du Nord. Le général de Gablentz doit commander l'avant-garde sous ses ordres. »

Comparant la Prusse à l'Italie, 1866 à 1858, et M. de Bismark à M. de Cavour, la Liberté s'écrie : « Le jour où la France a annexé à ses 86 départements, trois départements nouveaux, le département des Alpes-Maritimes, le département de la Savoie et le département de la Haute-Savoie, ce jour-là, la France a ouvert une parenthèse qui ne sera fermée que le jour où elle aura acquis la frontière du Rhin. C'est ce qu'il n'était pas besoin d'être un homme de génie pour comprendre, et c'est ce que M. de Bismark a compris ! » Pour un précheur pacifique tel que se donne M. de Girardin, voilà des hypothèses qui sentent joliment la poudre !...

A propos de la Liberté. M. J. Vallès, l'un des aides de camp de M. de Girardin, quitte la rédaction de cette feuille écopulaire.

Hier et aujourd'hui, un certain nombre de personnages, ayant marqué dans la politique et dans les affaires sous le précédent règne, sont partis pour l'Angleterre, afin d'assister aux obsèques de la reine Marie-Amélie.

La pluie froide qui a attristé la fête d'hier n'a pas continué. Les Parisiens se sont portés en masse au bois de Boulogne, où ont lieu les premières courses de la saison. L'Empereur et l'Impératrice y ont assisté. On avait rarement vu tant et d'aussi beaux équipages.

On écrit de Bruxelles qu'il est question du mariage du comte de Flandre avec la princesse Marie-Louise-Françoise-Amélie de Saxe-Cobourg, fille de la princesse Clémentine d'Orléans, et par conséquent cousine germaine du comte de Flandre.

La princesse est âgée de 17 ans et demi et se trouve en ce moment à Rome avec sa mère.

Sur la demande de son collègue le ministre de la marine, M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser une loterie composée de 10,000 lots et de 500,000 billets à 1 fr., afin d'augmenter les secours destinés aux victimes des désastres de la Guadeloupe.

tranquillement mon journal. Non, me dis-je, c'est une erreur ou une imposture. Mon brillant, mon heureux de Vernois en fuite et poursuivi ! Non, un autre de Vernois peut-être, mais lui, c'est impossible. Cependant, je m'habille en toute hâte, j'y cours à sa demeure, à son bureau, partout où je puis avoir quelques détails sur cet événement, et partout ceux que je recueille ne servent qu'à me faire mieux voir mon imprévoyance et ma sottise.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

PERFECTIONNEMENT DU METIER RENVIDEUR

MM. E. & P. Sée, ingénieurs industriels à Tourcoing, viennent de prendre un brevet S. G. D. G. pour l'application d'un mouvement TRÈS SIMPLE ET PEU COUTEUR, pour éviter les vrilles qui se forment pendant le détournage.

Cet appareil fonctionne avec succès pour tous les numéros ; la pose n'exige que quelques minutes, sans supprimer aucune des pièces existantes.

S'adresser pour tous renseignements rue de Lille, 115, à Tourcoing, 5885

Samuel Hoagsen
Constructeur de Méters à Tis r.
BRADFORD (Yorkshire).

Représenté par M. C. Forisson, 20, rue Masurel, Lille. 29a.-8949

En vertu des prescriptions spéciales, la direction de la presse, au ministère de l'intérieur, fait assimiler aux imprimés ordinaires, c'est-à-dire soumettre à la formalité légale de la déclaration préalable et du dépôt, les affiches annonçant les conférences et les réunions, les livres, les journaux et les ventes de bibliothèques.

La réunion des actionnaires de la Caisse centrale des chemins de fer, est chose décidée. L'assemblée convoquée par M. Mirès, se réunira au Cirque de l'Impératrice, et l'on croit qu'elle fera un chaleureux accueil à celui qui n'a jamais perdu l'espoir de rendre la fortune à ceux qui lui avaient donné leur confiance. Des personnes mal renseignées ont prétendu que parmi les propositions préparées par le hardi financier, figurait celle d'un appel de fonds de 50 ou 100 francs par action. Rien n'est moins fondé, car il parait certain que M. Mirès veut reconstituer le capital de cinquante millions, pour le distribuer à ses actionnaires, mais sans leur demander de nouveaux sacrifices.

L'Assemblée générale de la compagnie des Omnibus de Paris a fixé le dividende de 1865 à 60 fr. 50 c. Le dividende du sous-comptoir de commerce et de l'industrie est de 8 fr. Le dividende du chemin de fer de l'Est sera de 33 fr., et celui de l'Ouest de 37 fr. 50 c. On croit que le dividende du chemin de fer du Nord sera fixé à 72 fr.

Pour toute la correspondance : J. Rehoux.

EXTRAIT

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX du 28 février.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN RÉPONSE AU MÉMOIRE LU PAR M. MOTTE-BOSSUT DANS LA SEANCE DU 10 FÉVRIER.

(Suite — voir le JOURNAL de ROUBAIX des 28 30 mars et 4 avril.)

Je continue l'extrait du mémoire de M. Motte :

« Ci dessous le devis estimatif des dépenses que s'impose isolément la ville de Tourcoing pour se procurer les eaux de la Lys, nous en ferons la règle proportionnelle pour Roubaix. Nous espérons que les chiffres que nous posons et qui ont été recueillis de la bouche même de M. Leblan, adjoint au maire de Tourcoing, seront admis dans la discussion, sans difficulté et sans contestation.

Suit le détail des chiffres de la dépense qu'il faudrait faire pour amener et répandre dans la ville de Tourcoing 5750 m. c. d'eau. Cette dépense s'élève à 900,000 fr.

« Mais comme il faut déduire de cette somme la part des travaux à exécuter dans les rues de cette ville, la somme de 900,000 fr. se réduit à celle de 664,000 fr.

« Si le transport des eaux de la Lys sur une longueur de 7711 m. c. coûte comme frais de l'établissement à Tourcoing 664,000 fr, cette somme sera de 950,000 pour Roubaix et si au lieu de 5,750 m. c. en 24 heures on en veut 8000 m. c. nous dépasserons le chiffre de 1,320,000 fr.

Récapitulons cette dépense : Elle s'élève pour la ville de Roubaix à 1,320,000

Pour amener les eaux de Bousbecques à l'hôtel des Voyageurs à Tourcoing 664,000

Pour l'intérieur de la ville de Tourcoing pour établir une distribution de 8,000 m. c. en 24 heures. 236,000 fr. 2,220,000

Afin d'établir une comparaison exacte, je vous ferai remarquer, Messieurs, que M. Motte ne porte pas dans les dépenses d'installation les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 2,000,000 pendant les trois années d'exécution, c'est-à-dire, qu'il omettait alors 300,000 fr. dont il charge aujourd'hui notre compte d'installation.

Il ressort des propres calculs de M. Motte que les dépenses de premier établissement pour amener 8,000 m. c. en 24 heures, devaient coûter fr. 2,220,000

Eh bien ! les frais de premier établissement pour notre distribution, qui peut fournir d'après les calculs du compte rendu par M. Varennes le 29 mars 1865, 15,000 m. c. en 24 heures ne s'élèvent qu'à la somme de 2,450,000

Economies sur les chiffres de M. Motte 70,000 M. Motte estime ensuite que les frais annuels pour Roubaix provenant

de l'amortissement de l'emprunt et de l'exploitation seraient de 146,000 fr. Il ajoute :

« Ce n'est pas tout ; de la Lys à Roubaix il y a 1,800 joints aux tuyaux ; à combien de réparations ne seront-ils pas sujets ? qui ne se rappelle que, durant la dernière exposition de 1855, les tuyaux des réservoirs de Marly éclatèrent dans le Cours la Reine ? l'eau jaillit du sol, puis, cette issue pratiquée inonda tout le quartier : serons-nous à l'abri de pareils accidents ? évidemment non. Plus le parcours sera long plus les chances seront nombreuses. »

Je vous prie de remarquer, Messieurs, que les craintes de M. Motte au sujet des réparations très fréquentes de 1,800 joints et des frais énormes qui en auraient été la conséquence ne sont, fort heureusement pas réalisées. C'est ce qui prouve que nous n'avons rien négligé pour établir une bonne distribution ; car, vous avez dû constater que, depuis plus de deux ans, que notre distribution fonctionne, il n'est arrivé aucun accident, aucune interruption.

Dans toutes les autres distributions il y a eu de nombreux mécomptes :

La ville d'Arras est en procès avec la Compagnie concessionnaire de sa distribution ;

La ville d'Angers a eu des procès qui ont duré pendant plusieurs années avec les entrepreneurs ;

La ville d'Amiens est également mécontente de l'installation et de la marche de sa distribution ;

Dans la ville de Nantes, dont les machines à vapeur ont été faites par le même constructeur qui a fait les nôtres, mais n'ont pas été installées dans des bâtiments aussi solidement construits, la distribution subit de nombreuses interruptions, par suite d'accidents fréquents ; de là, des réclamations journalières de la part des autorités, réclamations dont la Compagnie concessionnaire ne tient aucun compte.

Somme toute, notre distribution aurait-elle coûté beaucoup plus que ne portent les prix qui servent de base aux devis de ces sortes de travaux, ce qui n'existe pas, que nous aurions encore à nous en féliciter. Notre distribution n'est-elle pas sans contestation, celle de toute la France la plus solidement installée et la seule où il ne se soit produit aucun accident depuis le jour de sa mise en train jusqu'à aujourd'hui ; cette sécurité pour des villes industrielles, comme celles de Roubaix et de Tourcoing, où la moindre interruption causerait des pertes considérables à l'industrie, peut-elle jamais se payer trop cher ?

Il nous reste à examiner si la convention du 23 septembre 1859 est juste, et s'il est vrai que la ville de Roubaix aurait pu imposer, avec raison et équité, à la ville de Tourcoing, des conditions telles qu'au lieu de payer, dans les dépenses de la distribution, une part proportionnelle aux quantités d'eau consommées dans cette ville, elle serait intervenue dans les frais d'amortissement des emprunts qui ont servi aux dépenses de premier établissement pour les 9/20 et Roubaix pour 11/20 au lieu des 2/3 que cette dernière ville doit payer, ce qui procurerait à celle-ci un bénéfice de 14,584 fr. par an.

Pour que la ville de Tourcoing pût consentir à payer les 9/20 dans l'amortissement des emprunts, il fallait pouvoir lui prouver que les dépenses qui lui incombent pour les frais de premier établissement de la distribution étaient dans cette proportion ; nous allons voir, en prenant pour base de nos calculs les chiffres officiels du compte de M. Varennes, rendu le 25 mars 1865, et approuvé par les conseils municipaux des deux villes, si cette preuve était possible.

Dans les dépenses de premier établissement, il y a des dépenses communes aux deux villes et d'autres particulières à chacune d'elles.

La fourniture des tuyaux en fonte, la pose de ces tuyaux et les appareils de fontainerie ont coûté d'après le compte de M. Varennes 1,061,042 fr. 28 cent.

Pour appliquer la part de ces dépenses à chaque série de tuyaux, fontainerie comprise, j'ai établi mes calculs au mètre courant, comme étant

le seul moyen pratique et demandant le moins de recherches ; je me suis servi pour cela des prix qui, après de nombreuses expériences servent de base pour tous les devis.

Les calculs faits au mètre courant nous procureront le moyen de juger si la dépense des tuyaux et de la fontainerie qui forme la moitié de la dépense totale de premier établissement, a été faite dans des conditions de cherté excessives comme on le prétend ; si les calculs faits au mètre courant d'après les prix fixés pour chaque série de diamètre de tuyaux donnent une somme plus forte que celle dépensée par M. Varennes, ce sera une preuve que ces travaux auront été faits dans de bonnes conditions de prix, et plus cette somme sera importante, plus ces conditions seront meilleures.

Nous trouvons que la fourniture des tuyaux, fontainerie comprise, calculée au mètre courant, aurait coûté :

Pour les dépenses communes aux deux villes	653,695 14
Les dépenses particulières à Roubaix	396,499 84
Celles particulières à Tourcoing	427,324 96
Total des dépenses des fournitures de tuyaux, fontainerie comprise, calculées au mètre courant	1,477,519 94
M. Varennes a dépensé pour ces objets	1,061,042 28
Somme économisée :	116,477 66

Ces calculs vous prouvent jusqu'à la dernière évidence que les accusations de dépenses excessives et ruineuses faites pour les frais de premier établissement sont passionnées et dénuées de toute preuve.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On nous écrit pour nous prier de signaler à qui de droit l'état complètement défectueux du pavé de la rue des Sept-Ponts.

« Ce pavé est tout à fait impraticable pour les piétons et surtout pour les voitures, quand il pleut pendant quelques jours. Les accotements étant plus haut que le pavé, il en résulte que les eaux et la boue s'écoulent constamment, qu'il n'y a pas d'écoulement possible, ce qui n'est pas de nature à assainir le quartier.

« Il y a quinze jours, il y avait là un véritable étang, assez curieux à voir peut-être, mais répandant une odeur peu agréable. Le manque de largeur du pavé ne permet pas de livrer passage à deux voitures, et cela est d'autant plus regrettable qu'il y a dans cette rue un très grand mouvement.

Notre correspondant nous assure qu'il a été question de porter la largeur de la rue à douze mètres. Nous ne savons à quelle époque il s'est agi de prendre cette mesure utile, mais nous croyons qu'on ne peut en méconnaître l'urgence.

En attendant qu'une décision soit prise à ce sujet, nous croyons qu'il appartient à la Commission de salubrité de remuer au mal que nous venons de signaler.

En exécution d'une décision ministérielle, les congés de Pâques, qui devaient finir dans les écoles primaires communales du département du Nord le mardi soir 4 avril, sont prolongés jusqu'au jeudi 6 inclusivement.

A l'occasion des fêtes de Pâques et de la Foire de Roubaix, le cours public de Langue anglaise sera suspendu jusqu'au mardi 17 avril.

Le procès entre M. Steiner et M^{me} Demarquis a été jugé aujourd'hui. Le Tribunal a condamné M^{me} Demarquis à payer à M. Steiner le montant de la recette du 1^{er} mars et aux dépens.

La troupe équestre dirigée par M. Loisset arrivera sous deux jours à Roubaix.

M. Loisset a laissé dans notre ville d'excellents souvenirs ; il recevra le meilleur accueil. En attendant que nous puissions publier le tableau de la troupe et le programme de la représentation d'ouverture, nous pouvons annoncer à nos lecteurs que les exercices qui doivent être offerts par M. Loisset auront le mérite de la nouveauté, ce qui contribuera d'autant plus à assurer la vogue dont jouit à si bon droit l'intelligent directeur.

Un crime affreux a été commis, à Templeuve (Belgique), dans la nuit du 25 mars. Le cadavre du sieur Bury, propriétaire, a été trouvé gisant dans une fosse au purin, portant sur la tête plusieurs blessures très-graves. Ce cadavre fut soumis à un médecin de l'endroit qui reconnut que Bury avait été jeté vivant dans la fosse après avoir été étouffé par un coup qu'il porte au sommet de la tête.

Cette fois encore, l'assassin a eu le vol pour mobile, car la victime était complètement dévalisée.

On lit dans la Gazette de Cambrai :
« Un grave accident, dont nous avons rendu compte, est arrivé, il y a quelque temps, dans une sucrerie de l'arrondissement de Cambrai.

« Plusieurs ouvriers qui, à l'heure du repas, étaient placés sur les générateurs, pour se réchauffer, ont été tués ou blessés, par une explosion ou un échappement de vapeur.

« Bien que le propriétaire eût fait afficher, dans l'intérieur de l'usine, un placard portant : « Qu'il était expressément défendu aux ouvriers de se tenir dans les ateliers autres que ceux des travaux, » il a été condamné, par arrêt de la cour de Douai, en date du 27 mars 1866, à 600 fr. d'amende, pour homicide par imprudence, et blessures causées par inobservation des règlements.

« Le contre-maître a été condamné à 100 fr. d'amende.

« La responsabilité du propriétaire a paru démontrée principalement par les dispositions de l'instruction du 23 juillet 1843, ainsi conçue : « Le propriétaire et le chauffeur devront veiller à ce que le local soit tenu fermé pendant les heures où le travail est suspendu, et à ce qu'il ne serve pas de passage, et encore moins d'atelier, pendant les heures du travail. »

« En conséquence, MM. les chefs d'usines et propriétaires d'établissements industriels, où se trouvent des machines à vapeur, sont avertis qu'ils engageraient gravement leur responsabilité, en continuant de laisser le local des chaudières ouvert aux ouvriers qui ne sont pas proposés à ce service.

« Les mesures de précaution, prescrites par l'instruction du 22 juillet 1843, ont été renouvelées depuis la nouvelle ordonnance du 25 janvier 1865 et doivent être encore d'autant plus scrupuleusement observées, que l'industrie a été affranchie de certaines dispositions qui entravaient son développement. »

D'après un arrêté de la cour de cassation, les arbres de hautes tiges existant sur la lisière d'un bois, à moins de deux mètres du champ voisin, ne peuvent être conservés par les propriétaires du bois que s'ils ont une existence de 30 ans.

Les rejets doivent être considérés comme arbres nouveaux lorsqu'ils sont poussés sur les racines ou sur le couronnement de la souche. En conséquence, le droit de conserver ces rejets ne peut être acquis qu'à une seconde prescription de 30 ans.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 24 au 30 mars 1866 inclus.

NAISSANCES.

34 garçons et 24 filles.

DÉCÈS.

21 mars. — Sophie Lorouge, célibataire, 31 ans, journalière, route du Balon.
— Charles Lefebvre, époux de Josephin Lejour, 29 ans, tisserand, à Jean-Gabrielin.
25. — Monique Bambrughe, épouse de Jean Huyge, ménagère, Hôpital. — Henri Lambin, époux de Sophie Grucqa, 40 ans, journalier, Trier-Saint-Joseph.
26. — Reine Lernoald, épouse de Pierre Bury, ménagère, rue du Vieil-Abreuvoir.
— Florin Thernidor, veuf de Josephin Crombet, 66 ans, rentier, rue du Moulin de Roubaix.
— Louis Vandenberghe, veuf de Reine Desportière, 70 ans, journalier, à l'Épice des petites sœurs.
— Marie Carabin, veuve de Charles Havez, 73 ans, rentière, route de Tourcoing.
— Victor Pollet, cèlibataire, 21 ans, tisserand, Cal du Foul.
— Gabriel Lesoffre, époux de Françoise Fremaux, 68 ans, tisserand, Hôpital.
— Marie Duponcelle, épouse de Louis Yonsguel, 36 ans, couturière, Hôpital.
— Constant Rose, époux de Appoline Gérardminck, 48 ans, marchand de légumes, Monfai.

27. — Denis Tiberghien, époux de Virginie Delnatte, 61 ans, tisserand, rue de la Fonderie.

28. — Charles Devriest, époux de Louise Vandewège, 32 ans, cantonnier, Hôpital.
— Auguste Comant, 49 ans, R.
— Recollet, Maison des Pères Recollet.
— Pélagie Smet, épouse d'Édouard Vanbellighem, 23 ans, ménagère, rue de l'Arc.
— Alexandre Lagache, célibataire sans profession, rue du Vieil-Abreuvoir.
29. — Jille Cappe, veuve de Charles Lepal, 72 ans, ménagère, Hôpital.
— Hermine Glorian, célibataire, 27 ans, cuisinière, rue de la Lys.
— Jean-Baptiste François, célibataire, 40 ans, tisserand, Hôpital.
— Emelie Nève, épouse de Hénri Wibaut, ménagère, rue de l'Alouette.
— Adelaïde Jacquin, veuve de Jean-Baptiste Luyne, 74 ans, ménagère, rue de Trichon.

30. — Palmyre Dupire, célibataire 17 ans, lingère, rue de Blanchemailla.
— Caroline Delattre, veuve de Isidore Brou 71 ans, rentière, place de la Liberté.
— Pierre Laga, veuf de Ida Vaumette, journalière, rue de la Lys.
— Jean Vandewynckele, époux de Marie Gevaert 71 ans, bourelier, Hôpital.

Il est décédé en outre 16 garçons et 11 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la Chronique locale : J. Rehoux

FAITS DIVERS

Un fait assez curieux, dit le *Nouvellet de Rouen*, vient d'être observé dans les principales filatures qui emploient le coton américain provenant des provinces du Sud. Est-ce une vengeance que le Sud préparait au Nord en lui expédiant